



Le Préfet de Police

Paris, le 17 DEC. 2019

Madame la Ministre,

Vous avez appelé mon attention sur des problèmes de sécurité rencontrés dans certains quartiers et plus précisément sur les nuisances occasionnées par des rassemblements d'individus alcoolisés.

Il est établi qu'un certain nombre d'infractions et d'actes de violence relevés dans cet arrondissement sont directement liés à la consommation d'alcool sur la voie publique. A ce titre, les débits de boissons et épiceries situés dans cette zone font l'objet de contrôles réguliers et de propositions de sanctions administratives pour toute infraction constatée.

Après avoir procédé à un examen approfondi des éléments communiqués par mes services, j'ai décidé de prendre un nouvel arrêté interdisant la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public de 16h00 à 07h00 ainsi que la vente à emporter de boissons alcooliques du 3^{ème} au 5^{ème} groupes, de 21h00 à 07h00 dans certaines voies du 7^{ème} arrondissement ainsi que des rues limitrophes des 6^{ème} et 15^{ème} arrondissements de Paris, dont vous trouverez, ci-joint, une copie.

Ce nouvel arrêté instaure trois secteurs où seront interdites la consommation de boissons alcooliques de 16h00 à 07h00 dans toutes les voies concernées par l'arrêté ainsi que la vente à emporter de boissons alcooliques de 21h00 à 07h00 dans les secteurs 1 et 2.

Madame Rachida DATI
Ancienne Ministre
Maire du 7^{ème} arrondissement
116 rue de Grenelle
75007 PARIS

J'ai demandé à mes services de porter une attention particulière à l'application et au respect de ces dispositions dans les quartiers et voies concernés.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous.



Didier LALLEMENT